



---

# United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland (UK) Rapport national destiné au Comité scientifique de la Commission des Thons de l'Océan Indien, 2022

---

## Résumé exécutif

Ce rapport provient du Royaume-Uni et concerne principalement la pêche récréative dans le territoire britannique de l'océan Indien (BIOT). Le Royaume-Uni n'a pas eu de flotte commerciale en activité en 2021.

Les eaux du BIOT sont une zone de protection marine (ZPM) interdite à la pêche commerciale. Diego Garcia et ses eaux territoriales sont exclues de la ZPM et comprennent une pêche récréative. Le Royaume-Uni (BIOT) n'exploite pas de registre de pavillon et ne possède pas de flotte thonière commerciale ni de port de pêche. Le rapport national du Royaume-Uni résume la pêche récréative dans le BIOT en 2021 et fournit des détails sur les activités de recherche entreprises à ce jour dans la ZPM.

La pêche récréative a débarqué 9,1 tonnes de thon et d'espèces apparentées à Diego Garcia en 2021. Les principales espèces de thon visées par les pêcheries industrielles (albacore et listao) ont contribué à 33 % du total des captures de thon et d'espèces apparentées de la pêche récréative. Reconnaissant que l'albacore est actuellement surpêché et sujet à la surpêche dans l'océan Indien et que la résolution 19/01 cherche à y remédier, UK(BIOT) a pris des mesures pour réduire le nombre d'albacores capturés dans la pêche récréative BIOT et encourager leur remise à l'eau. Des données de fréquence de longueur ont été enregistrées pour un échantillon de 359 albacores provenant de cette pêcherie. La longueur moyenne était de 73,3 cm. Les requins capturés dans le cadre de la pêche récréative sont relâchés vivants.

La pêche INN reste l'une des plus grandes menaces pour l'écosystème du BIOT, mais il existe une série d'autres menaces, notamment les espèces envahissantes et nuisibles, le changement climatique, les changements côtiers, les maladies et la pollution, y compris les engins de pêche mis au rebut tels que les dispositifs de concentration des poissons. En 2021, le responsable de l'environnement du BIOT a continué à faire avancer les priorités actuelles en matière de conservation. En 2021/22, les recommandations du Comité scientifique et celles qui ont été traduites en résolutions de la Commission ont été mises en œuvre, le cas échéant, par les autorités du BIOT et font l'objet de rapports.